

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **3 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIE, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO(+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Patrice RENARD représenté par Bernard RIO
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI
Nathalie JOUNEAU représentée par Hubert MARCHAIS
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN

Absent excusé :

Eric LEROYER

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

28 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Objet : Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L2311-5 et R2311-11 et suivants,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 et la procédure d'affectation des résultats qui en découle,

Considérant les résultats du compte administratif 2024 de la ville, en parfaite concordance avec le compte de gestion 2024, adoptés par l'assemblée délibérante au cours de la même séance comme suit :

- **Résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement : 7 468 043,67 €**

(Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement 2024 à laquelle s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent)

- **Résultat de clôture 2024 de la section d'investissement : - 2 772 101,87 €**

(Différence entre les recettes et les dépenses d'investissement 2024 à laquelle s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice précédent)

Considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement, **le résultat de clôture de cette même section d'investissement, qu'il soit**

Reception par le Préfet : 10-04-2025
 Publication le : 10-04-2025

excédentaire ou déficitaire, étant reporté quant à lui automatiquement en section d'investissement au compte R001 ou D001 et ne nécessitant pas de délibération,

Considérant que le montant total des restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) est de **1 961 213,65 €** et que le montant total des restes à réaliser en recettes (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre) est de **316 073,37 € soit un solde sur RAR de - 1 645 140,28 €**,

Considérant qu'il existe un besoin de financement si le résultat de clôture de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser (RAR) est négatif **et que dans ce cas, le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) doit venir en priorité couvrir ce déficit d'investissement cumulé**,

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement corrigé des RAR pour le budget principal de la commune de Méry-sur-Oise **est de - 4 417 242,15 € et qu'il est donc constaté un besoin de financement**,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 26 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à la majorité :

o 25 voix POUR

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIN, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO(+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Denis DE GOUSSENCOURT et Stéphane IMBERT

o 3 abstentions

Messieurs et Mesdames : Jérôme DURIEUX(+1) et Frédéric LEGIEMLE

AFFECTE au compte R 1068 , +4 417 242,15 € afin de couvrir le déficit d'investissement cumulé (ou besoin de financement) et le reliquat du résultat de clôture de la section de fonctionnement **au compte R 002, soit 3 050 801,52 €**.

DIT que le déficit d'investissement de **- 2 772 101,87 €** est affecté quant à lui au compte **D 001**.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 3 avril 2025



La secrétaire de séance,

D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
 Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
 Vice-Président du conseil départemental
 du Val d'Oise